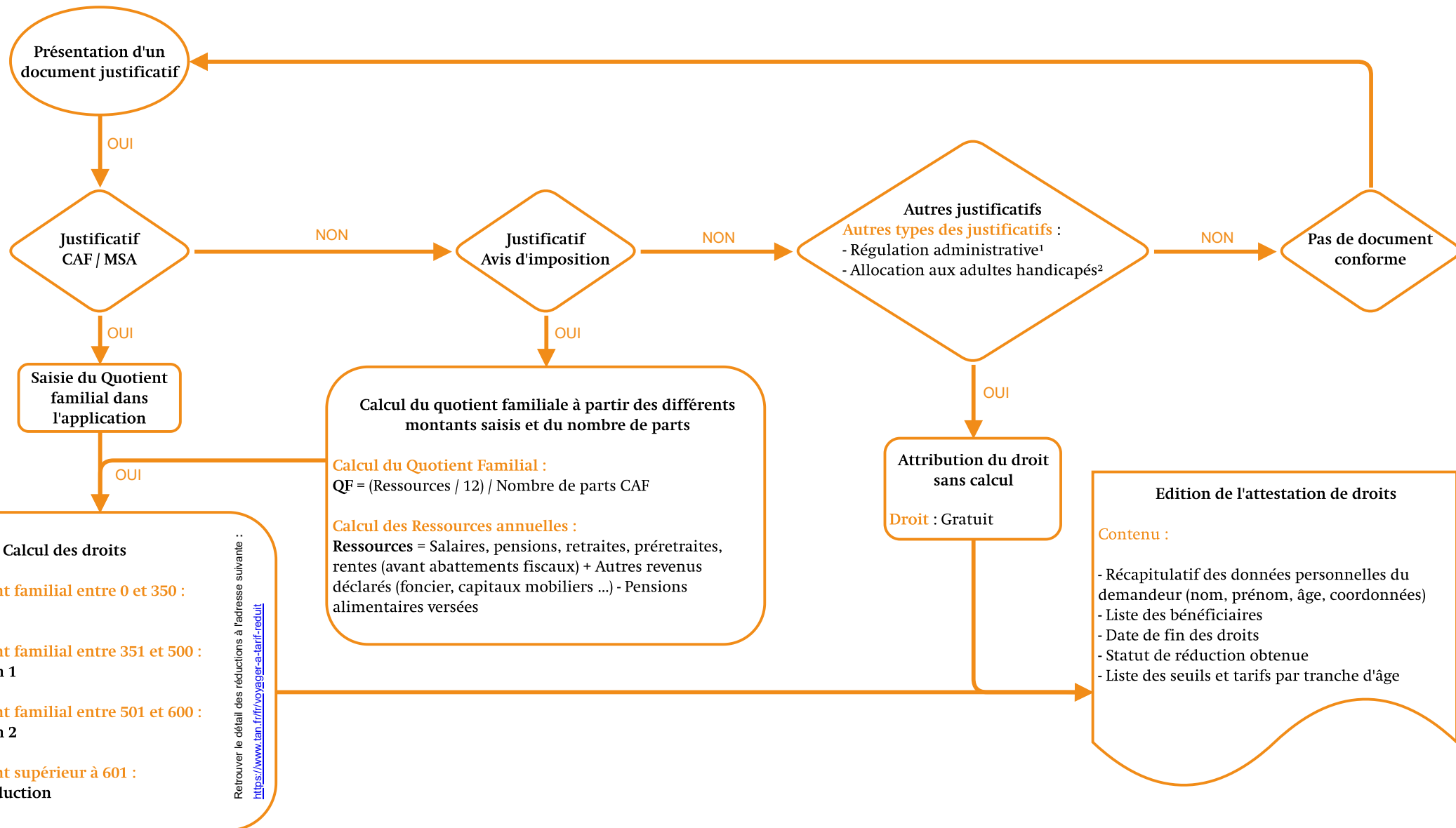


TARIFICATION SOLIDAIRE DES TRANSPORTS

Comment fonctionne l'algorithme ?

Nantes Métropole a développé un algorithme qui détermine l'éligibilité à la gratuité ou une réduction sur les formules illimitées Tan pour se déplacer sur le réseau de transports de la métropole nantaise. Le calcul de cette aide tient compte des revenus du foyer et de la composition familiale. Les usagers effectuent leur demande en mairie. Les agents recueillent leurs pièces justificatives et saisissent les informations requises par l'algorithme dans un logiciel développé par Nantes Métropole (logiciel Deltas). Les usagers sont immédiatement notifiés du résultat par l'agent en mairie.

Pour plus d'informations : metropole.nantes.fr/services/deplacements-stationnement/aides-deplacement/tarif-tan-solidaire , tan.fr/voyager-a-tarif-reduit , data.nantesmetropole.fr



Précision sur les justificatifs

¹ Régulation administrative :

- Un seul dossier par adulte
- Possibilité d'ajouter les enfants à un des deux dossiers
- Renouvelable une seule fois

² Allocation aux adultes handicapés :

- Gratuité accordée uniquement aux bénéficiaires AAH, les autres membres du foyer ne pourront pas demander un accès à la tarification solidaire et devront souscrire à des abonnements plein tarif.
- L'ensemble des membres de son ménage bénéficie de la tarification solidaire sur la base du quotient familial pour tous les membres du ménage, y compris la personne en situation de handicap, qui renonce à l'avantage de la gratuité au titre de l'AAH
- Renouvelable sans limite